

## Décision du Maire

N° 2025-247

### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : MISSION DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP) AU MUSÉE DU CHÂTEAU DES DUCS DE WURTEMBERG – AVENANT N°1**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que par décision n° 2025-103 du 12 juin 2025, il a été décidé de signer le marché de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) au Musée du Château des ducs de Wurtemberg avec la SARL MULTI PROTECTION SECURITE (MPS) – 25200 MONTBELIARD, pour un montant maximum de 80 000 € HT, pour la période du 18 juin 2025 au 12 janvier 2026 ;
- Considérant que le marché prévoit la présence d'un SSIAP 2 aux heures d'ouverture du Musée du Château, soit de 11h00 à 18h00 les mercredis, jeudis et vendredis et de 10h00 à 18h00 les samedis, dimanches ;
- Considérant que pour la période du 29 novembre au 21 décembre 2025, à l'occasion des Lumières de Noël, les horaires d'ouverture du Musée vont être étendues les mercredis, jeudis et vendredis ;
- Considérant qu'il y a lieu en conséquence de passer un avenant au marché pour bénéficier de la prestation « SSIAP 2 », en complément, les mercredis, jeudis et vendredis de 18h00 à 20h00, durant la période du 29 novembre au 21 décembre 2025, le montant maximum du marché demeurant inchangé.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre pour la mission de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg avec la société MPS, aux conditions susvisées.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 20 Novembre 2025

Le Maire



Déposée en Sous-Préfecture le : 20 novembre 2025

*Marie-Noëlle BIGUINET*  
Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 20 novembre 2025